

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 24 JANVIER 2022

Le lundi 24 janvier deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Youri LAROCHE ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Éric MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER.

Membres absents : Béatrice TRANCHAND ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Sophie CETIN ; Kati BOUDIER ; Jocelyn GABRY ; Gaëlle FRERY RIGALDIES ;

Pouvoirs : Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Sophie CETIN à Carmen SENTA LOYS ; Béatrice TRANCHAND à Christian MEA ; Kati BOUDIER à Yves RACHEDI ; Gaëlle FRERY RIGALDIES à Eric MOUNIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 26

Date de Convocation : 17 janvier 2022

Secrétaire : Marie-Thérèse DARIER

2022-09 – BIENNALE INTERNATIONALE DE SCULPTURE DE CONDRIEU « RIVES DU RHONE » – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Biennale internationale de sculpture est un évènement majeur de Condrieu depuis 20 ans ;

Considérant que le projet de la Biennale internationale de sculpture de l'année 2022 prévoit de faire évoluer cet évènement en lui donnant une autre dimension (travail de différents matériaux : bois, pierre, métal, verre..., région du monde mise à l'honneur, collaboration avec des artistes locaux...);

Considérant que les sculpteurs candidats viennent d'horizons géographiquement très divers, que durant la semaine de la biennale, ils vont créer leur œuvre sous les yeux de la population et que les prix seront attribués par un jury composé d'artistes, de critiques d'art, de membres de la commission animation, de partenaires et sponsors et du Maire ;

Considérant que cette manifestation a pour objectifs :

- De proposer un projet culturel qui aille à la rencontre du public ;
- De susciter le partage, le débat, l'échange entre le visiteur et le créateur ;
- De promouvoir activement la créativité artistique et le travail des sculpteurs auprès des habitants de Condrieu et des visiteurs ;
- De se rapprocher des artistes locaux et des associations du territoire et de constituer avec eux des partenariats ;

Considérant qu'il est souhaité lui donner pour appellation celle de Biennale internationale de sculpture « Rives du Rhône » ;

Après en avoir délibéré avec 20 voix pour et 6 abstentions décide,

Article 1^{er} : D'approuver le projet de Biennale internationale de sculpture « Rives du Rhône » dans les modalités présentées ci-avant pour un coût prévisionnel estimatif de 34 000,00 € HT ;

Article 2 : D'autoriser le paiement des dépenses afférentes notamment celles relatives aux cachets des artistes ;

Article 3 : De dire que cet évènement se déroulera du 24 avril au 1^{er} mai 2022 ;

Article 4 : De solliciter, en complément et dans la mesure du possible, le soutien financier de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département du Rhône, de Vienne Condrieu Agglomération, de sociétés locales et de structures privées (pour ces dernières dans le cadre notamment de partenariats et de sponsors).

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 25 janvier 2022

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le : 26 JAN. 2022

- Enregistré en Préfecture le :

- Affiché le : 26 JAN. 2022